



14287 - Les règles de conduite régissant à la visite des cimetières

question

Qu'est-ce que je dois faire quand je veux visiter la tombe de mon père. Quelles sont les règles de conduite relatives à la visite des cimetières ? Existement-il des choses dont il faut tenir compte?

la réponse favorite

Louange à Allah.

On a institué la visite des cimetières pour la méditation afin et le rappel de a vie future. Toutefois, il ne faut pas y proférer des propos susceptibles de déplaire au Maître Transcendant et Très-Haut, comme l'invocation des visités et l'imploration de leur secours au lieu de celle d'Allah le Très-Haut ou leur sanctification au point de les juger admis au paradis, etc.

La visite des cimetières vise deux objectifs :

A- Permettre au visiteur de tirer profit du souvenir de la mort et des morts désormais destinés soit au paradis ou en enfer. C'est le premier objectif de la visite.

B- Profiter au mort et lui faire du bien en le saluant, en priant pour lui et en implorant le pardon pour lui. Ceci est réservé au musulman. Voici des formules d'invocation à employer: « Salut à vous habitants des lieux issus des croyants musulmans. Nous vous rejoindrons s'il plait à Allah. J'implore Allah pour qu'Il nous accorde tous le bien-être. »

C- Il est permis de lever les mains pendant l'invocation, compte tenu de ce hadith dans lequel Aïcha (p.A.a) dit : « Le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) est sorti une fois au cours de la nuit. Et j'ai envoyé Barira pour le suivre afin de savoir où il allait se rendre. Il se rendit à Baqie et s'arrêta à son entrée. Et puis il a levé ses mains avant de s'en aller. Je suis retournée vers Barira et elle m'a rendu compte.



Au matin je lui ai dit : « ô Messenger d'Allah ! Où est ce que tu étais allé hier nuit ? »- « On m'a envoyé auprès des morts enterrés à Baquie afin que je prie pour eux. »

Cependant, il ne faut pas faire face aux tombes quand on prie. On doit plutôt s'orienter vers la Kaaba car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a interdit qu'on prie le visage orienté vers les tombes. Or l'invocation est la quintessence de la prière comme on le sait puisque le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « L'invocation est au cœur du culte. » Et puis il a récité : « Et votre Seigneur dit: « Appelez-Moi, Je vous répondrai. » (Coran,40 : 60)

Il ne faut pas marcher sur les tombes des musulmans avec ses chaussures car Ouqba ibn Amer (p.A.a) a rapporté que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « J'aurais préféré marcher sur des braises ou sur la lame d'une épée ou trainer mes sandales avec les pieds que de fouler au pied la tombe d'un musulman. C'est comme si je satisfaisais mes besoins humains au milieu des tombes ou en plein marché. » (Rapporté par Ibn Madjah,1567)

Nous demandons à Allah le Très-Haut le Puissant d'accorder Sa miséricorde à nos morts et à ceux des musulmans.